



Mardi 20 juin 2017 - de 9h30 à 12h30

La laïcité et le fait religieux en institution sociale et médico-sociale

La laïcité – et sa défense affichée – occupent depuis quelques années, de manière exponentielle, les premières pages des journaux : pour essayer de la respecter, ne faudrait-il pas d'abord la définir ? Cette conférence juridique – dans l'optique de dépassionner et dédramatiser le débat – se cantonnera au domaine du droit : comment évoque-t-il la laïcité ? La loi pose-t-elle des limites à l'exercice d'un culte ? Qu'est-ce qu'un signe ostentatoire, et comment leur port est-il réglementé ? Cette conférence essaiera de trouver un juste équilibre entre la laïcité permissive, qui respecte et autorise tous les cultes, et la laïcité restrictive, qui voudrait en interdire le moindre signe : ces différentes lectures sont-elles compatibles ? Peut-on, au nom de la laïcité, interdire la libre pratique d'une religion, ou sa simple expression dans la vie quotidienne (alimentation, vêtements, etc.) ? Existe-t-il des laïcs intégristes ? la religion peut-elle réellement rester cantonnée à l'espace privé, alors qu'elle peut être considérée comme une philosophie, une discipline de vie ? Comment faire quand cet espace privé est un lieu de vie ? La Constitution sera mise à contribution, ainsi que les textes internationaux ratifiés par la France, pour tenter d'apporter une réponse objective à toutes ces questions.

Cette conférence fera ensuite l'inventaire des lois et des règlements qui traitent de laïcité (dans l'espace public, à l'école, etc.), elle en analysera autant le contenu que la portée, et raisonnera par analogie – en l'absence de textes précis – pour réfléchir à la place de la laïcité et de la religion au sein de l'institution : quelle est la limite entre la tolérance et le prosélytisme ? Comment autoriser et organiser tout en restant neutre ? Est-il encore possible dans notre République de tirer les Rois ? Bref : comment concilier le droit fondamental des uns, de croire et de le dire, avec celui des autres, de ne pas en entendre parler, tout en encourageant le vivre ensemble ?

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social, et à l'Institut des hautes études en criminologie. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont "Le droit en action sociale" (Dunod, coll. Maxi fiches - nouvelle édition 2016).

Renseignements : **Marie-France TROST** - Tél. 05.34.63.89.34
secretariatfc@ifrass.fr

Retrouvez toutes ces informations sur notre site www.ifrass.net



.....
Bulletin d'inscription à la MATINÉE du 20 juin 2017

La laïcité et le fait religieux en institution sociale et médico-sociale

À renvoyer avec votre règlement à IFRASS, Secrétariat Formation Continue, 2 bis rue Emile Pelletier - BP 44777 - 31047 Toulouse cedex 1
avant le 15 juin 2017 - Frais d'inscription : 30 euros

Nom : Prénom :

Structure/Etablissement :

Adresse :

Tél : Mél :

- Inscription étudiant - Gratuit (joindre justificatif) - nombre de places limité
- Inscription en formation continue - enregistré sous le n° 73.31.04080.31 (joindre obligatoirement un accord écrit de prise en charge)
- Inscription individuelle
- Facture à établir au nom de :
- Chèque libellé à l'ordre de IFRASS
- Virement à l'ordre de IFRASS IBAN : FR76 1005 7190 4800 0237 9450 146 / BIC : CMCIFRPP

Venir à l'Ifrass...

COORDONNEES

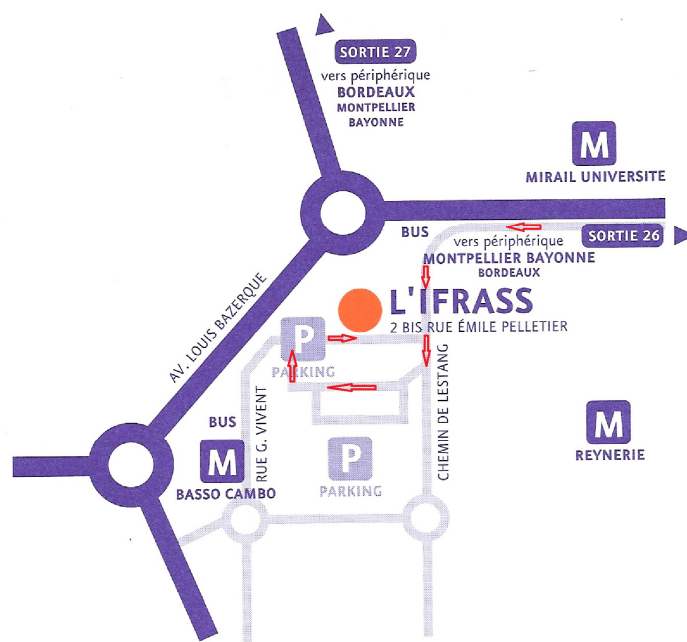
2 bis, rue Emile Pelletier - BP 44777
31047 Toulouse cedex 1
T. 05 34 63 89 00
F. 05 34 63 89 29
Courriel : secretariatfc@ifrass.fr
www.ifrass.net

VENIR A L'IFRASS EN TRANSPORT EN COMMUN

Méto - Ligne A : arrêt BASSO CAMBO
Traverser le parking du Géant Casino
Sur la gauche prendre la rue G. Vivent qui longe la CARSAT
Continuer tout droit jusqu'à la rue Emile Pelletier

VENIR A L'IFRASS EN VOITURE

Prendre le périphérique sortie 26 : "La Faourette (direction Université Jean-Jaurès - Le Mirail)
Au rond-point Charles Fabre prendre l'avenue de Tabar, prendre à droite, rue Daniel Faucher puis sur le Chemin de Lestang prendre la deuxième rue à droite, rue Emile Pelletier



LES PROCHAINES CONFERENCES 2017

La violence en institution sociale et médicosocial

Le vendredi 6 octobre 2017 de 9h30 à 12h30

La santé et la sexualité du mineur et du majeur protégé

Le vendredi 1er décembre 2017 de 9h30 à 12h30

Toute l'actualité sur notre site ww.ifrass.net

IFRASS

Secrétariat Formation Continue

2 bis, rue Emile Pelletier
BP 44777
31047 Toulouse cedex 1